

peut appar-  
ou condui,  
réparation  
s encourus  
ositions de  
t outre les  
t, dans les  
ur toute et

procès-ver-  
ement sont  
aucun cours  
droit quant  
es de prélè-

s n'affecte-  
ement No.  
on pour les  
les cas où il  
et inconvé-  
ière efficace